



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210623-DEC-AG-21-058-AU
Date de télétransmission : 24/06/2021
Date de réception préfecture : 24/06/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 23 juin 2021

DECISION DU PRÉSIDENT

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

PRISE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

OBJET : MARCHE N° 210001DDCS : PRESTATION DE LOCATION DE STRUCTURES, MATÉRIELS DE RECEPTION, PODIUMS, PLANCHERS OU PISTES DE DANSE ET VELUMS

Lot N°1 : Prestation de location de structures (tente, chapiteau ou velum)

Lot N°2 : Prestation de location de tables, chaises et barrières

Lot N°3 : Prestation de location de scène ou podium et de planchers ou de pistes de danse

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

OBJET : MARCHE N° 210001DDCS : PRESTATION DE LOCATION DE STRUCTURES, MATERIELS DE RECEPTION, PODIUMS, PLANCHERS OU PISTES DE DANSE ET VELUMS

Lot N°1 : Prestation de location de structures (tente, chapiteau ou velum)

Lot N°2 : Prestation de location de tables, chaises et barrières

Lot N°3 : Prestation de location de scène ou podium et de planchers ou de pistes de danse

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

- En matière de fournitures et services :

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40000€ HT à ce jour).

Vu la consultation lancée le 16 avril 2021 ;

Vu le rapport d'analyse ;

Considérant que les trois offres incomplètes sont jugées irrégulières en application de l'article L.2152-2 du code de la commande publique ;

DECIDE

- De déclarer la procédure infructueuse ;
- De classer sans suite la présente consultation ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **24 JUIN 2021**
et publication ou notification
du **24 JUIN 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora *NOG* **NOGIRAOU**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.